

Suggestion pour le contenu de l'annexe

L'annexe permet de définir les actions et les engagements prévus ou en place pour atteindre les objectifs de réduction des émissions jusqu'à 2030. Les annexes présentées par les signataires illustrent ces différentes approches de réduction du changement climatique des leaders climatiques à travers le monde.

Les défis et les opportunités de chaque juridiction sont différents : ainsi, chaque annexe est unique ; cependant, les annexes peuvent avoir certains éléments en commun. Vous pouvez par exemple décrire le profil de votre juridiction, préciser vos objectifs de réduction des émissions, et fournir des exemples les illustrant. Nous suggérons que l'annexe soit au minimum de deux pages.

Les questions ci-dessous sont des suggestions : la liste n'est ni complète ni exhaustive. Certains sujets peuvent être plus ou moins pertinents par rapport aux actions et aux programmes de réduction des émissions de votre juridiction. Les sujets à traiter doivent se focaliser sur les particularités locales de votre juridiction. Vous pouvez utiliser les annexes préliminaires préparées par la Californie et Bade-Wurtemberg comme exemple.

PROFIL : Quel est votre profil géographique, démographique et économique ?

- Dans quel pays êtes-vous situé ?
- Quelle est votre population ?
- Quel est votre produit intérieur brut (ou production économique mesurée par un autre indicateur économique) ?

OBJECTIFS : Quels sont vos objectifs pour réduire et éviter les émissions ?

- Quels sont vos objectifs de réduction de GES (pourcentage/tonnes métriques, global/habitant) ? D'ici à quelle année ? Quelle est votre année de référence ?
- Quelles-émissions supplémentaires tentez-vous d'éviter ?
- Avez-vous des objectifs à moyen-terme ?
- Avez-vous des réductions prioritaires de GES ?
- Quelles sont vos émissions actuelles (totales, par secteur, par substances polluantes) ?
- Avez-vous des dispositifs de surveillance ou des obligations de transparence (interne /externe, contraignant/non-contraignant) ?

OUTILS : Quels sont les objectifs, les normes, les politiques, les technologies, etc. mis en œuvre dans divers secteurs afin d'atteindre vos objectifs de réductions des émissions GES et de développement durable ? Par exemple, quels sont vos actions et vos engagements par rapport :

- Aux énergies renouvelables, à l'efficacité énergétique et au stockage de l'énergie ?
- Au transport durable ? (Réduction des déplacements en véhicule à un seul occupant, changement de carburant, efficacité énergétique, fret/rail/aviation).

- A la protection des ressources naturelles ? (Gestion des forêts et des terres sauvages, gestion agricole, la protection des services écosystémiques, la gestion des ressources côtières, puits et séquestration de carbone).

Autres sujets à prendre en compte

La présentation du profil, des objectifs, et des outils d'atténuation d'une juridiction peut constituer l'essentiel de l'annexe. Cependant, l'annexe peut également aborder d'autres sujets importants pour une juridiction, tels que la capacité et l'adaptation au changement climatique. Une fois de plus, les questions ci-dessous sont présentées uniquement comme des suggestions et votre annexe devrait aborder les sujets les plus pertinents pour votre juridiction, qu'ils soient listés ci-dessous ou non.

Vous voudrez peut-être présenter des problèmes qui affectent votre capacité à réaliser des réductions d'émissions. Par exemple, vous pourriez discuter de vos ressources locales si celles-ci sont des éléments clés de vos réussites en matière de réduction des GES. A l'inverse, certaines lacunes peuvent compromettre la mise-en œuvre de certains projets de réduction des GES. Dans ces cas-là, vous pouvez considérer l'annexe comme une opportunité de décrire les domaines dans lesquels votre juridiction serait désireuse de collaborer avec les autres membres d'Under2 (ces questions sont incluses ci-dessous entre parenthèses).

Bien que le protocole d'entente et les annexes visent la réduction des émissions GES, vous pouvez également mentionner les actions et les programmes mis en place pour l'adaptation climatique, s'ils sont importants dans votre juridiction.

CAPACITE : Comment assurez-vous votre capacité financière et institutionnelle, ainsi que la formation d'une main d'œuvre adéquate pour atteindre vos objectifs de réduction des émissions GES et de développement durable ?

- Quelles sont les incitations du marché et les fonds financiers en place ou prévus pour soutenir la mise en œuvre de mesures pour la réduction de GES ? (Quels fonds supplémentaires seraient nécessaires pour atteindre vos objectifs ? Pendant combien de temps ?)
- Utilisez-vous des partenariats nationaux et internationaux pour financer les mesures de réduction ? (Souhaitez-vous établir des nouveaux partenariats ?)
- Quelles sont les mécanismes institutionnels en place ou prévus pour mettre en œuvre et surveiller vos politiques de réduction des émissions ? (Souhaitez-vous renforcer les structures institutionnelles par le développement interne et / ou des partenariats externes sur le transfert de technologie et la recherche ?)
- Investissez-vous dans le développement d'emplois verts et mettez-vous en avant les partenariats public-privés pour réduire les émissions à long terme et dans tous les secteurs économiques ? (Souhaitez-vous collaborer avec de nouveaux investisseurs ?)
- Menez-vous des campagnes pour sensibiliser le public et encourager sa participation à l'atténuation du changements climatiques ?

ADAPTATION : Comment allez-vous vous adapter au changement climatique ?

- Comment aborderez-vous l'équité et la justice environnementale ?

- Comment allez-vous faire face aux problèmes sanitaires liés au changement climatique ?
- Comment allez-vous vous faire face aux événements météorologiques exceptionnels ?